



Droit des marques interdire l'utilisation phrase

Par **leausy**, le **08/10/2019** à **19:58**

Bonjour,

Un concurrent m'a indiqué avoir déposé une phrase que j'utilise sur plusieurs produit a l'inpi il a effectivement déposé Je Peux Pas J'ai Licorne.

J'utilise Je ne peux j'ai licorne et Je peux pas j'ai licorne, sur différent support qui sont dans les catégories qu'il a enregistré.

Cependant sa marque a été enregistré en 2018 et pour ma part je vends ce type de produit depuis 2015.

Est-il dans son droit de m'interdire d'utiliser cette phrase ?

Merci d'avance.